Fédération Syndicale Unitaire - Section départementale de La Réunion
88, Chemin Bancoul, appt 7, 97490 Sainte Clotilde
Mél. fsu974@fsu.fr **- Tél. 06.92.86.29.46 - Fax. 02.62.29.52.74**

STAGE DE FORMATION SYNDICALE
SAMEDI 1ER OCTOBRE 2011

NON TITULAIRES DE L'EDUCATION
Quels droits ? Quelles perspectives ?

Vous êtes non titulaires dans l'Éducation Nationale, vous exercez vos fonctions dans la filière administrative, ouvrière, enseignante, en vie scolaire, ce stage vous concerne directement.

Sur 5 millions de salariés dans les services publics, 800 000 sont non-titulaires ; ce recours massif à l'emploi précaire n'a qu'une fonction : absorber les suppressions de postes de titulaires, elles aussi massives.
La FSU revendique un emploi statutaire pour tous les personnels des services publics et se bat depuis des années pour l'accès des non-titulaires au statut de fonctionnaire, seul à même de protéger les salariés contre l'arbitraire.

Un projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire est actuellement en discussion ; s'il peut, a priori, représenter une opportunité pour les personnels, son champ d'application demeure très restreint et n'ouvre pas, en réalité, de perspectives fortes pour l'intégration de tous dans un statut.

Faire le point sur l'emploi non-titulaire dans l'Éducation Nationale, examiner les contours de la future loi de résorption de la précarité : c'est tout l'objet de ce stage.

Pour vous inscrire, merci de retourner ce coupon à la FSU par tout moyen à votre convenance.

Je désire participer au stage organisé par la FSU le 1er Octobre au (*choisir l'un des sites-les lieux étant encore sous réserve*) :

- ☐ Lycée Bel-Air de Sainte-Suzanne
- ☐ Lycée (zone sud, lieu non encore définitif)

NOM : PRENOM :

Adresse :

Tél : mail :

Situation professionnelle : (*remplir librement*)

ATTENTION : participer à un stage syndical est un droit sous réserve d'avoir transmis la **demande d'autorisation jointe un mois avant soit au plus tard le 1er septembre** à votre chef d'établissement si vous êtes en poste ou directement au Rectorat. Nous contacter en cas de problème.